ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT

DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION

Envoyée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) conformément à la règle 17.6) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid

I. Office qui envoie la déclaration :	**BENELUX**
II. Numéro de l'enregistrement international :	**1075544**
III. Nom du titulaire de l'enregistrement international :	**Bio-Rad Medical Diagnostics GmbH**
IV. Toutes les procédures devant l'office sont achevées; la protection est en conséquence accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international (règle 17.6)a)i))	
V. Date de la déclaration :	**12/09/2011**

BENELUX OFFICE FOR INTELLECTUAL PROPERTY